



## SÉCURITÉ FERROVIAIRE

# ARRÊTEZ LE MASSACRE !

**Deux cheminots de la SNCF et un salarié de la filiale SYSTRA ont été mis en examen le 12 octobre 2016 dans le cadre de l'accident de la rame d'essai TGV survenu à Eckwersheim en Alsace le 14 novembre 2015.**

**La SNCF, elle, semble être épargnée par cette nouvelle étape de la procédure judiciaire.**

La CGT s'est portée partie civile dans ce dossier (comme pour tous les accidents ferroviaires) afin d'avoir accès à la procédure, aux pièces, et s'assurer que l'instruction ne s'arrête pas à la surface des choses, mais pointe bien les différents niveaux de responsabilités.

La mise en examen des agents semble motivée par le soupçon de culpabilité théorique de l'ADC, du CTT et de l'agent SYSTRA sur le dépassement de la vitesse limite. Pourtant, personne ne peut imaginer que ces cheminots voulaient sciemment faire dérailler le TGV. Il y a donc forcément d'autres causes, et donc d'autres responsabilités. La CGT considère que c'est bien l'origine des erreurs éventuelles qui doit être au cœur de la recherche de la vérité et de la justice, notamment pour prévenir de nouvelles catastrophes.

C'est dans cet esprit qu'une expertise est en cours et que 12 CHSCT réalisent des enquêtes indépendantes.

À ce stade, la SNCF n'est pas mise en examen aux côtés de ces cheminots, ce qui ne préjuge en rien de sa culpabilité éventuelle. Dans tous les cas, les agissements des agents SNCF et du salarié de la société SYSTRA n'étant pas détachables de leurs fonctions respectives au sein de leurs entreprises, même si la SNCF et SYSTRA n'étaient pas pénalement mises en cause, elles n'en demeureraient pas moins pleinement responsables (civilement) de ce drame.

Le Gouvernement, la justice, l'opinion publique, ne peuvent pas fermer les yeux sur la dégradation de la sécurité ferroviaire, qui est le résultat direct des coups portés par la politique de l'État mise en œuvre par la Direction SNCF. Les responsabilités individuelles, en bout de chaîne, ne peuvent pas être les fusibles de ceux qui ont le pouvoir de décision et qui font ces choix destructeurs.

Trois drames en trois ans, cela traduit bien qu'il ne s'agit pas de malchance, mais d'une dégradation systémique.

La sous-traitance, la multiplication des acteurs, la désorganisation par la séparation par activité et produit, la dégradation des conditions de travail, la baisse constante des moyens humains, et bien d'autres axes des politiques actuelles menées à la SNCF doivent être pointés comme les causes réelles de ces catastrophes et remis en cause sans tarder pour revenir à un niveau optimal de sécurité.

**La CGT portera cette position devant la justice et l'opinion publique, car nous n'acceptons pas que nos collègues soient des boucs-émissaires.**

CONTACT  
SERVICE PRESSE  
COMMUNICATION  
THIERRY NIER  
Tél : 01 55 82 84 32  
com@cheminotcgt.fr

